

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

GPS-EXPONENTIEL
6 rue Marcel Dassault
59113 Seclin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 42 & ASSOCIES

Numéro RCS : 440 975 076

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2002B00571

Adresse : 32 rue Esquermoise
59800 Lille

Numéro du Dépôt : 5001

Date du dépôt : 31/05/2012

1 - Type d'acte : Décision des associés

Date de l'acte : 16/04/2012

- 1 - Décision : Cession de parts (ou Donation)
- 2 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

2 - Type d'acte : Acte sous seing privé

Date de l'acte : 16/04/2012

- 1 - Décision : Cession de parts (ou Donation)

3 - Type d'acte : Acte sous seing privé

Date de l'acte : 16/04/2012

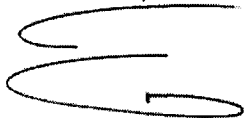
- 1 - Décision : Cession de parts (ou Donation)

4 - Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 26/04/2012

Délivré à Lille le 31 mai 2012

Le Greffier,



42 & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 40000 euros
Siège social : 32 rue Esquermoise
59800 LILLE
440.975.076 RCS LILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DU 16 AVRIL 2012

- Fabrice OLIVIER, né le 05 Novembre 1970, à Lille, demeurant 5 allée du Rouet à Bondues (59910),
- Stéphanie OLIVIER, née MOUTON, le 26 Janvier 1970, à Lille, demeurant 5 allée du Rouet à Bondues (59910),
Associés et Co-Gérants de la Société 42 & ASSOCIES,

Ont pris les décisions suivantes :

- *Modification de l'article 9 des statuts à la suite de la cession de parts intervenue entre les associés Christian OLIVIER, Fabrice OLIVIER, et Stéphanie MOUTON épouse OLIVIER,*
- *Renumérotation des parts sociales suite aux cessions de parts intervenues,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

Christian OLIVIER, Fabrice OLIVIER et Stéphanie MOUTON, épouse OLIVIER, aux termes d'actes en date du 16 AVRIL 2012, décide de modifier comme suit l'article 9 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

«ARTICLE 9 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €).

Il est divisé en 400 parts de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 400, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, suite à l'augmentation de capital intervenue en septembre 2006 et aux cessions de parts sociales, intervenues en Octobre 2007 et Avril 2012, à savoir :

- *Monsieur Fabrice OLIVIER, à concurrence de 379 parts numérotées de 001 à 379,*
Ci 379 parts,
- *Madame Stéphanie MOUTON, épouse OLIVIER, à concurrence de 21 parts numérotées de 380 à 400,*
Ci 21 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400

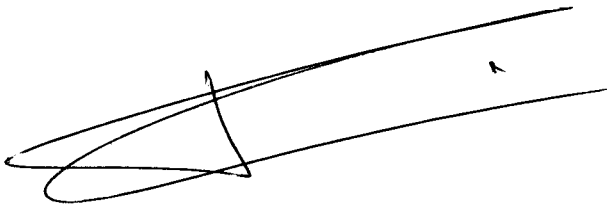
Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement. »

DEUXIEME DECISION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Fabrice OLIVIER

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphanie OLIVIER

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'S' followed by 'OLIVIER' in a more upright script, with a short horizontal line underneath.